



Bulletin Municipal

*« De pierres et d'arbres et d'eau
et la vie autrement »*

EDITO

N° 36 – JANVIER 2021

2020, une année particulière, qui restera gravée dans les annales, avec cette pandémie « la covid 19 ». Une année, où nous avons perdu tous nos points de repères, avec l'annulation de pratiquement toutes les manifestations. Une année, qui nous a fait perdre une partie de cette convivialité qui nous animait tous. Une année où le fonctionnement des instances a été tronqué par les confinements.

Votre conseil municipal a été renouvelé au mois de mars, mais l'élection du maire et des adjoints n'a eu lieu que le 26 mai, et le vote du budget le 29 juin. Nous avons déjà évoqué tout cela lors des deux précédents bulletins municipaux hors-série.

Le recensement de la population qui devait avoir lieu au mois de janvier 2021, est reporté au mois de janvier 2022.

Autre conséquence, suite à l'état d'urgence sanitaire, la cérémonie des vœux de la municipalité, traditionnel moment d'échange et de convivialité ne pourra pas avoir lieu.

Enfin, le dérèglement climatique fait aussi des siennes, avec les étés secs que nous venons de subir. Il faut dès maintenant repenser la gestion de l'eau, sachant que la loi NOTRe a imposé, la compétence « eau, assainissement et eaux pluviales urbaines » aux métropoles et aux communautés d'agglomérations depuis le 1^{er} janvier 2020.

Concernant la couverture mobile, suite à l'installation du pylône près du cimetière, il est fort dommageable qu'il reste encore des zones blanches sur notre commune, et notamment sur le village de Pétilat.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document, et toutes celles qui œuvrent pour la vie de notre commune.

Pour le bien de tout le monde, continuons de respecter les gestes barrières et la distanciation sociale. Restons très prudents. Le premier semestre de la nouvelle année devrait encore être difficile pour tout le monde.

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture et une excellente année 2021.

Je reste à votre disposition et je vous renouvelle mes vœux chaleureux et sincères pour cette nouvelle année en y associant ceux du conseil municipal et du personnel communal.

Jean Paul BRIGNOLI



COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DES TRAVAUX

En raison d'un début d'année très perturbé par la pandémie, et d'un budget voté seulement fin juin, seuls ont été effectués les restes à réaliser de l'année 2019.

Travaux réalisés en 2020 après appel d'offres

- Eclairage Public à La Ruade et au Faux :

Dans la continuité des travaux réalisés en 2017 sur Pétilat, et en 2018 au Bourg, concernant la mise aux normes de l'éclairage public, la troisième tranche vient d'être achevée dans les villages de La Ruade et du Faux, sous la maîtrise d'œuvre du SDEC (syndicat départemental des énergies de la Creuse). Ces travaux ont été effectués par les entreprises Avenir Electrique Limoges et la Sas Carre, pour un montant de 11 543,38 € HT subventionné par le SDEC à 80% pour la partie travaux. Concernant l'appareillage, il a été subventionné par l'Etat à hauteur de 35% et par une prime énergie de 923,00€.

- Travaux de terrassement à La Ruade :

Réhabilitation du domaine public. Travaux réalisés pour un montant de 2 989,20 €.

- Travaux au stade :

Mise aux normes électriques et changement des menuiseries pour un montant total de 8 777,04 €.

- Nettoyage des bois communaux :

Travaux effectués sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF pour un montant de 1 034,55€.

- Projets 2021 (liste à ce jour et non exhaustive) :

Travaux de voirie.

Réfection de la toiture de la sacristie.

Achat d'une lame de déneigement.

Mise aux normes, travaux d'accessibilité des établissements recevant du public.

Achat de panneaux et barrières de sécurité.

COMMISSION COMMUNALE NATURE ET PATRIMOINE

La commission Nature et Patrimoine a réalisé plusieurs reconnaissances de chemin en vue de créer un circuit qui fera le tour le plus complet possible de la commune. Le 15 septembre au soir nous avons commencé à explorer le potentiel de notre commune en partant de Pétilat. C'est avec Pascal, Christian, Didier, Christophe et Jean Paul que nous avons établi une boucle sur cette zone. L'étape suivante s'est déroulée le 22 septembre au départ de Peyrabout toujours avec Pascal, Didier, Christophe son fils Corentin, et Jean Paul, nous avons parcouru la partie « Nord » de la commune. Ces deux excursions ont permis aux protagonistes d'échanger sur l'histoire de notre terroir, et également de recenser et évaluer les actions à mener pour entretenir le petit patrimoine bâti. Nous attendons le retour des beaux jours pour finaliser le circuit qui sera constitué de plusieurs boucles au départ du bourg permettant d'adapter la distance en fonction de la météo ou de l'envie. L'objectif pour le début de l'année 2021 est de vous proposer un balisage permanent. Un fichier GPS téléchargeable sur le site de la commune sera proposé.

Avec les derniers étés secs que nous venons de vivre, la commission vous propose également, d'effectuer une commande groupée, pour

l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, très utiles pour nos jardins. Toutes les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie ou son élu(e) le ou la plus proche.

La commission Nature et Patrimoine vous souhaite d'excellents moments de quiétude dans notre merveilleux écrin de verdure.



COMMISSION ANIMATION

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

11 Janvier 2020

Comme les années précédentes, la soirée a été très agréable avec la présence de nombreux habitants. Le point d'orgue de cette manifestation a été la remise d'un cadeau, et d'une médaille frappée à l'effigie du logo de notre commune, à notre précédente secrétaire de mairie Madame Viviane Dupeux. Cette dernière est maintenant devenue maire de la commune d'Anzême.



Cette année, en raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 16 février 2021 la cérémonie des vœux n'aura pas lieu. Dans l'attente de jours meilleurs, continuons de respecter la distanciation sociale et les gestes barrières. L'ensemble de la municipalité reste disponible pour toute information.



Elle aurait pu être la 10e !!!!

Elle aurait pu se dérouler au mois de mai, si le confinement n'avait pas été appliqué. Mais nous avons dû nous plier aux lois et aux règles en vigueur.

La date a ensuite été reportée au mois de septembre, mais nous avons encore des règles sanitaires à respecter.

Cette fête a été instaurée par Atanase Périfan,

qui en avait lancé l'idée en 1999 dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

Dès l'an 2000 l'Association des Maires de France, puis d'autres associations ont participé au développement de cette initiative qui s'est ensuite répandue dans l'ensemble du Pays.

Nous souhaitons poursuivre cette manifestation en 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

LES AINÉS DE LA COMMUNE

Les personnes de la commune âgées de plus de 70 ans, ont reçu leur coffret traditionnel de Noël.

La distribution ne s'est pas déroulée dans le même contexte, que les années précédentes, suite à la crise sanitaire. Les présents ont été remis individuellement par chaque conseiller(e) municipal(e) afin de respecter les consignes sanitaires.

En espérant que ce cadeau aura apporté un petit réconfort dans ces moments difficiles.



COMMISSION CONTRE L'ISOLEMENT NUMERIQUE

La commission contre l'isolement numérique a pour but de sensibiliser et d'accompagner les habitants de notre commune à utiliser l'outil informatique. Le numérique deviendra « la norme », pour effectuer les diverses démarches administratives. La commission s'est réunie à plusieurs reprises pour définir les modalités de son plan d'action.

Dans un premier temps, les membres de cette commission ont répertorié un public cible qui pourrait avoir des besoins dans le domaine de l'apprentissage de l'informatique.

La commission pourra alors proposer une aide sous forme de chèques numériques qui servira, aux personnes voulant se former, à suivre un premier module d'apprentissage, à la Quincaillerie Numérique de Guéret.

Toute personne désirant se former peut prendre contact avec la Mairie afin d'indiquer ses besoins. La commission sera toujours à votre écoute, si vous désirez partager, discuter, aider... n'hésitez pas, elle aura toujours du temps à vous consacrer.

Un site internet est en cours de développement et devrait voir le jour prochainement.

Sur ce site vous trouverez toutes les informations relatives à la vie de votre

commune, commerçants, artisans, activités diverses, gîtes, bulletins municipaux, organigramme du Conseil Municipal, contacts, etc... Un forum de discussion sera proposé afin d'échanger et de partager sur notre belle commune. Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à y participer.

COMMISSION SECURITE

La commission sécurité s'est réunie le jeudi 24 septembre 2020, en la présence du Lieutenant LAVEDRINE, chef du service prévision à l'Etat-Major Départemental du SDIS.

Après s'être rendue dans l'ensemble des villages de notre commune, la Commission Sécurité a fait un point sur la défense incendie de notre territoire.

L'officier prévisionniste nous a conseillé de remplacer les deux puisards situés pour l'un, dans le bourg et pour l'autre au village de Pétilat par des bornes incendie.



A ce jour, la défense incendie est déficitaire pour les villages du Faux et de La Ruade. Des devis pour la modernisation de la sécurité incendie sont en cours (*toujours en attente à ce jour*), pour la mise en place d'une borne incendie dans chaque village.

De plus, une convention concernant la défense incendie a été signée entre la mairie, le SDIS et Rémi Rapissat. Elle permet d'utiliser son étang pour pallier au manque d'eau lors de feux de broussailles ou éventuellement d'habitations.

Points à venir :

- mise aux normes du défibrillateur.
- réflexion pour un service de maintenance afin d'assurer une bonne utilisation de cet équipement.

Nous restons à l'écoute de toutes vos propositions et conseils concernant la sécurité.

Nous vous rappelons que chaque habitant est libre de participer à cette commission, s'il le désire.

Soyons vigilant, la sécurité est l'affaire de tous !

COMMISSION COMMUNICATION

La Commission communication comme tous les organes de la commune propose un plan d'action sur toute la durée du mandat.

Le rôle de cette commission est un peu transversal dans la mesure où elle coordonne, formalise et diffuse les informations de la vie dans la commune. Elle le fait en impliquant toutes les autres cellules du conseil municipal. Cette commission a déjà produit les deux bulletins hors-séries que vous avez reçu depuis les élections.

Son projet majeur reste la modernisation des échanges entre la mairie et tous les habitants de la commune. Ce projet s'entend à la fois pour la réactivité à laquelle nous sommes tous aujourd'hui invités mais aussi à l'interactivité qui installe un dialogue de proximité entre nous. Nous souhaitons donc accompagner la mutation de notre société et nous adapter pour éviter d'être en reste. Notre ruralité perdurera si nous nous adaptons « aux progrès ». Suivre le progrès quoique discutable de la digitalisation de notre société tout en étant vigilants et conservateurs pour ceux parmi nous qui ne sont pas encore prêts à faire ce pas.

La commission communication souhaite au cours de ce mandat offrir à la commune une « vitrine numérique ». Ce site internet nous permettra d'être présent sur les réseaux et de valoriser nous-même notre terroir. Exister sur internet c'est également raccourcir de façon significative le temps de la transmission des informations officielles de la commune aux habitants par le biais d'une liste de diffusion.

Pour y arriver, ce projet impliquera votre participation et vos accords notamment sur la nécessité de recueillir pour ceux qui le veulent une adresse email. Nous sommes tenus à la fois par la loi informatique et libertés du 06/01/1978 et le texte plus récent du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui garantissent une gestion responsable et confidentielle de ces données.

Pour l'heure, vu que les circonstances nous y invitent ; nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Toutes remarques et/ou suggestions sont les bienvenues.

Vous pouvez participer à ce journal en soumettant des articles, des photographies ou tout simplement des idées de rubriques.

N'hésitez pas à vous présenter en Mairie, aux heures d'ouverture, ou prendre contact par téléphone ou par Mail (mairie.peyrabout@wanadoo.fr).

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET



Médiathèque Agglo « Grand Guéret »

En prêt la bibliothèque multimédia c'est 135000 documents : 81000 livres, 13600 CD, 8300 DVD et diverses revues ou journaux mis gratuitement à la disposition de tous (le détail du fond est consultable sur le site Internet de la bibliothèque).

Après inscription, le prêt de documents se fait sur place 5 jours par semaine aux heures d'ouverture :

- du mardi au vendredi de 14h à 18h,
- le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Pour les personnes à mobilité réduite sous certaines conditions, il existe un service de livraison à domicile.

Tout au long de l'année, la bibliothèque accueille et organise diverses animations : expositions, conférences, lectures, projections, concerts.

Prochainement réouverture de l'auditorium.

La bibliothèque communale succursale de la médiathèque poursuit son service de prêt, avec la même offre, elle est ouverte aux horaires de la Mairie.

ONF Charte Forestière

Création d'une association de propriétaires forestiers

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière des Monts de Guéret vient de voir le jour grâce à la très forte implication de propriétaires du Bois de Chardet, appuyés par le CNPF et l'animateur de la charte forestière. Le périmètre de l'ASLGF s'étend sur les 25 communes de la communauté d'agglomération du Grand Guéret.

Partant du principe qu'à plusieurs, on est plus fort, l'association a pour objet le regroupement de travaux et d'opérations d'entretien, d'exploitation et de mise en marché des produits forestiers, visant à préserver, restaurer ou exploiter les ressources naturelles

par la mise en œuvre d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle de ce périmètre, à savoir :

- Gérer, préserver, restaurer les peuplements forestiers.
- Aménager, entretenir et gérer, s'il y a lieu, des voies et réseaux divers pour le compte des associés et d'organiser la desserte.
- Réaliser ou faire réaliser un Plan Simple de Gestion concerté.
- Contribuer dans la limite de ses possibilités à la prévention des risques naturels.
- Inciter les adhérents à améliorer les services écosystémiques rendus par leurs forêts par l'adaptation de leur gestion : séquestration carbone, filtration de l'eau, maintien ou amélioration de la biodiversité, qualité paysagère, éléments du patrimoine.
- Favoriser le regroupement de parcelles pour des opérations forestières ponctuelles.
- Encourager les échanges de parcelles entre propriétaires afin d'améliorer la structure foncière, et favoriser une gestion par massifs forestiers au sein du périmètre de l'association.

L'Association souhaite être en lien avec les autres structures forestières, en particulier le Centre National de la Propriété Forestière, le Conservatoire des Espaces Naturels, les Associations de Protection de la Nature, etc. pour :

- Promouvoir le développement des fonctions économique, écologique, culturelle, sportive et sociale de la forêt (production de bois, aspects paysagers, protection des sols et des espèces, séquestration du carbone...),
- Participer à l'adaptation au changement climatique, intégrer la sylviculture à l'activité rurale et agricole,
- Réaliser ou exploiter toutes études ou expérimentations à caractère technique, économique ou social de nature à améliorer la production forestière, la production et la commercialisation des bois locaux,
- Participer aux projets de mise en valeur des produits et services écosystémiques des forêts locales,
- Aider les propriétaires qui le souhaitent à élaborer des projets spécifiques, participer aux actions visant à l'équilibre sylvo-cynégétique du territoire.
- Promouvoir l'accès de ses membres ou de la population locale à la culture forestière et à ses savoirs.

Pour tout renseignement : CRPF de Guéret : 05 55 52 49 95

Ne laisser pas tomber vos bois

Majoritaires sur notre commune, les peuplements feuillus sont de plus en plus convoités pour alimenter les chaufferies bois et les grosses unités papetières. Le plus souvent, les parcelles sont coupées à blanc avec des prix d'achat très bas (de l'ordre de quelques euros le stère sur pied). Les petits propriétaires sont sans cesse sollicités par les acheteurs pour vendre leur bois, profiter d'un chantier en cours dans les environs. Bref, d'après ces acheteurs, c'est une véritable occasion qu'il faut saisir !

Mais il y a mieux à faire. Gérer ses peuplements sur le long terme pour les générations futures en misant sur les plus beaux arbres, qui un jour fourniront des produits de qualité beaucoup plus rémunérateurs. Voici quelques règles pour bien gérer vos parcelles boisées :

1- Le diagnostic rapide à la portée de tous sur 3 critères

- La composition : chêne, châtaignier, hêtre sont les 3 essences de base pour constituer une belle forêt. Merisier, frêne et érable peuvent compléter le trio. Une bonne répartition de ces arbres sur la parcelle permettra de choisir les plus belles tiges.

- La qualité des fûts : L'idéal est d'avoir des troncs sans défauts (branches basses, nœuds, gélivures, blessures, etc.). Un tronc de 5 à 6 mètres sans défaut permet une bonne utilisation des billes en charpente, planches, voir même merrains.

- La grosseur des arbres : les feuillus poussent plus lentement. Ils sont souvent petits parce qu'ils sont jeunes ou trop serrés et non pas parce qu'ils ne valent rien.

2 – L'amélioration des peuplements

Une forêt doit être gérée. Les coupes de bois bien dosées et régulières sont nécessaires au bon développement de la forêt. Il faut sélectionner les plus beaux arbres d'avenir repérés lors du diagnostic et enlever les individus qui gênent. Cela s'appelle une éclaircie. Des aides peuvent être apportées pour permettre des regroupements de chantier avec vos voisins, même un peu éloignés.

3 – La vente des produits

Repérez vos limites, afin de montrer la bonne parcelle à l'acheteur. Pensez à la sortie et au stockage des bois coupés. Avertissez la mairie. Vérifiez la valeur de vos bois en faisant venir plusieurs acheteurs potentiels et comparez les offres. Cubez les gros arbres pour avoir une idée du volume vendu.

Les bois feuillus sont si convoités que de nombreux propriétaires voient leurs parcelles coupées sans même en avoir donné l'ordre. C'est un délit de vol de bois. Il faut immédiatement déposer une plainte à la gendarmerie la plus proche.

Pour tout renseignement sur la gestion de vos bois, vous pouvez contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière qui vous apportera des conseils techniques gratuits (05 55 52 49 95)

SDEC

Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité unique sur le département. Le SDEC est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension de la Creuse.

Depuis 1946, date de sa création, le syndicat départemental n'a cessé d'œuvrer à l'électrification du département. On parle traditionnellement « d'électrification rurale » car il s'agissait d'amener une électricité de qualité dans toutes les zones y compris les plus rurales.

On continue aujourd'hui à parler d'électrification rurale dans la mesure où dans le cadre du cahier de concession nous liant à Enedis, le SDEC à tout particulièrement la maîtrise d'ouvrage sur les zones rurales.

C'est pourquoi chaque année le syndicat investit plus de 10 millions d'euros en moyenne dans ces travaux.

SDIC 23

Le SDIC 23 est un syndicat qui œuvre pour l'informatisation des Communes creusoises adhérentes au dispositif (201 communes en 2020).

En outre, il a pour but d'aider les communes à bien s'outiller (matériels et logiciels informatiques) pour servir au mieux l'intérêt collectif. Il assure la maintenance informatique des communes qui en ont besoin. Il est aussi présent pour la formation du personnel communal afin que ce dernier puisse au mieux se servir des logiciels mis à disposition.

Il y a un représentant et un suppléant pour chaque commune affiliée au syndicat et le représentant de notre commune ainsi que notre secrétaire de mairie sont membres du bureau du SDIC.

Le recensement de la population, qui devait avoir lieu au mois de janvier 2021, est reporté au mois de janvier 2022, suite à la pandémie covid-19.

EVOLIS 23

Un premier bilan positif pour la TI !

Le bilan du passage à la Tarification Incitative est plutôt très positif, car les 175kg/habitant/an espérés se sont finalement transformés en 159 kg/habitant/an. **Pour rappel, en 2017, la production d'ordures ménagères sur notre territoire était de 209 kg/habitant/an** et ce pour l'ensemble du territoire d'Evolis 23 (hors Guéret).

En 2019, 273 usagers n'ont jamais présenté leur bac à la collecte, ou effectué de dépôts en contenants collectifs. Comme l'année précédente, Evolis 23 leur a fait parvenir un courrier de demande d'explication sur ces non-présentations. Seuls 149 d'entre eux ont été en mesure de justifier ces « non-levées » (placement en hospitalisation de longue durée, décès ou même pratiques vertueuses).

Pour ceux qui n'ont pas pu apporter d'explications, des sanctions sont prévues par le règlement (facturation du maximum de levées annuelles, soit 26).

Les usagers dans leur ensemble ont finalement bien intégré ce nouveau fonctionnement et l'organisation et la gestion des nouveaux outils (logiciels, véhicules, ...) sont désormais parfaitement rodées.

Les incivilités

Cependant, aujourd'hui encore, on retrouve parfois des sacs poubelles posés à même le sol. Ces dépôts sont bien évidemment interdits, **si vous n'avez pas de carte ou de bacs, il est urgent d'effectuer les démarches**, afin de régler le souci au plus vite. **Vous ne devez en aucun cas laisser vos déchets dans la rue, au pied des contenants collectifs, ou à aucun autre endroit.** Les déchets doivent uniquement être placés dans les contenants collectifs ou dans vos bacs de collecte.

Pour rappel, est considéré comme un dépôt sauvage, tout sac déposé au pied des conteneurs ou des bacs, ou encore les bacs sortis en dehors des heures de collecte*. **Ces gestes inciviques représentent une nuisance pour la propreté de la commune et une gêne pour les citoyens.**

Conformément à l'Article R632-1 « Du non-respect de la réglementation en matière de

collecte des ordures », les dépôts sauvages sont strictement interdits et passibles d'une contravention de 2ème classe et d'une amende de 150 euros, qui pourra, dans certains cas, atteindre 450 euros, en dehors des cas spécifiques identifiés.

Respectons nos espaces de vie !

Vous n'avez pas de bacs et/ou de carte d'accès ?

Rendez-vous sur www.evolis23.fr, rubrique « Obtenir mes bacs et ma carte », puis « Remplir le formulaire en ligne de dotation de bacs », ou contactez la ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.



Ligne Info Déchets
05 55 89 86 06
www.evolis23.fr

 **évolis 23**
SYNDICAT MIXTE AMÉNAGEMENT DURABLE

SIAEP de la SAUNIERE

Le transfert obligatoire à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de la compétence de « l'adduction de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines » est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. La vie du syndicat devrait toutefois perdurer durant toute cette mandature sous sa forme actuelle.

A partir du 1^{er} janvier 2021, la maintenance des ouvrages du SIAEP ne sera plus confiée à la société EBL mais à la SAUR.

Le syndicat, communiquera auprès de tous ses abonnés, au début de cette année, les nouvelles coordonnées de cette société, ainsi que les nouveaux tarifs pour l'année 2021.

INFOS COMMUNALES OU LA VIE DE LA COMMUNE COMME ELLE VA

Nouveaux habitants

Le Bourg :

Jérémie VIDAL et Arthur CHAVANEL
Anthony BESSET et Leslie TOURET ainsi
que leur fils Alexis

Le Faux :

Frédéric GROZNER
Valérie et Laurent DESBIOLES

La Ruade :

Johan LAROCHE et Emmanuelle FIRDION
ainsi que leur fille Noah

Pétillat :

Eva NIRLO et Stéphanie OLIVET

L'Etat Civil

- Naissances :

Tyméa Emilie SUCHAUD DENIAU
le 19 avril 2020.

- Décès :

Madame Paulette BORD,
le 28 juillet 2020.



Activités commerciales, artisanales, libérales et agricoles

- AOUDJANE Eric « ELERIC » au Faux :
Electricité Générale – Dépannage 7/7,
- LACROUX Karine au Faux : assistante
maternelle,
- « BAR DES SPORTS » au bourg : débit de
boissons,
- BOUEYRE Alexandre au bourg : infirmier,
06.65.34.36.89,
- BORD Céline à Pétillat : infirmière :
06.65.34.36.89,
- LAUMOSNE Elise PEPITELA au bourg :
création et vente de bijoux,
- SPRAGUE Martin au bourg : travaux de
maçonnerie,
- EARL RONZEAUD au bourg : élevage bovin,
- GAEC CAILLAUD au bourg : élevage bovin.
- DEBROSSE Eric à Pétillat CREUSE CAFE
distributeur de boissons,
- FRAISSE Pascal Cyclinov fabricant de cycles
et accessoires à Pétillat,

Colombarium



Le Colombarium de notre
commune dispose de niches libres
pour accueillir les urnes cinéraires.
Pour obtenir une concession vous
êtes invité à en faire la demande à

la Mairie.

Chaque emplacement est concédé pour une
durée de 30 ans (durée pouvant être
renouvelée).

La contribution est de 600 euros.

Projet d'exploitation d'un parc éolien

Le projet du parc éolien des monts de Guéret a
été initié en 2003. Après plusieurs études, le
dernier projet en cours date de 2013 avec un
parc de deux fois 3 éoliennes. En décembre
2016 c'est le dépôt initial du dossier et en
octobre 2016 une demande de complément
d'étude est formulée par la DREAL et la
CEPOL. Par arrêté préfectoral en date du 19
avril 2018, le Préfet de la Creuse a notifié à la
SAS BORALEX le rejet du projet d'implantation
d'un parc éolien dit « des Monts de Guéret »
sur les motifs d'atteinte au paysage et à la
migration des oiseaux.

En juin 2018 la société Boralex fait un recours
gracieux, puis en octobre 2018 un recours
contentieux auprès du Tribunal Administratif de
Limoges. Depuis la procédure est toujours en
cours.

La société Boralex reproche à l'administration
d'avoir rejeté ce dossier alors que les études
complémentaires n'étaient pas terminées.

La société nous dit que lorsque le dossier sera
finalisé et s'il y a un nouveau refus de
l'administration alors elle en prendra acte.

Extincteurs

Dans chaque village, un extincteur, libre
d'accès, est en cas d'urgence à la disposition
des habitants :

- Le Faux, chez Didier ROGER,
- La Ruade, chez Fabien MARIN,
- Pétillat, chez Paulette BORD,
- Le Bourg, à la mairie, dans le local
« chaufferie ».

Défibrillateur

En cas de nécessité, un défibrillateur est
disponible dans le hall d'entrée du logement
communal, à côté de la mairie.

C'EST TOUJOURS BON A SAVOIR

Carte d'identité

A compter du 15 mars 2017, les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être déposées à la Mairie de Peyrabout mais dans une commune équipée du dispositif de recueil. Les communes les plus proches sont : Ahun, Guéret.

Les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une demande de carte d'identité : (<https://passeport.ants.gouv.fr>), avant de se présenter au guichet afin de gagner du temps. **Il est toutefois conseillé de prendre rendez-vous avant de s'y rendre.**

CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS, ATTENTION TOUS LES PAYS NE L'ACCEPTENT PAS !

DÉLIVRÉE APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2014

☒ La durée de validité est de **15 ans** pour les personnes majeures.

DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.**

☒ De nombreux pays **acceptent un titre d'identité en apparence périmé** : Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie¹, Turquie, Luxembourg

☒ **Mais d'autres non**, comme par exemple :

 **BELGIQUE**  **NORVÈGE**

➔ Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de **vérifier la position du pays** dans lequel ils envisagent de se rendre.

La liste des pays et de leur position sur la question est notamment disponible sur le site du ministère des affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr).

➔ Vous pouvez demander le **renouvellement anticipé** de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage² et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

Carte Grise et Permis de Conduire

« Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation et permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.

Je me rends et je suis les étapes proposées sur : <https://ants.gouv.fr>.

Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.

En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture ».

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr

Recensement journée défense et citoyenneté



Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>.

Depuis le 23 novembre 2020, il est possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr

Pour toute question contacter : jerome.bardel@intradef.gouv.fr

Brûlage des déchets verts Interdiction

Participez à la collecte des sapins de Noël !

Votre commune et Evolis 23 récupèrent vos sapins de Noël.

Vous êtes habitant de la commune et souhaitez participer à l'opération broyage des sapins de Noël ? Rien de plus simple... Déposez vos sapins :

AU STADE MUNICIPAL DE PEYRABOUT

Ils seront collectés par la commune et broyés par Evolis 23. Le broyat obtenu sera utilisé comme complément pour les composteurs des écoles.



Ligne Info Déchets : 05 55 89 66 06 www.evolis23.fr

évolis 23

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*



UNE PRATIQUE POLLUANTE ET L'ENVIRONNEMENT TOXIQUE POUR LA SANTÉ

LES DÉCHETS VERTS (branches, tiges de foin, paille, etc.) doivent être déposés dans les bennes à déchets verts.

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

LES SOLUTIONS ÉCARTES : broyage et paillage, bûche brulée, apport au composteur.

Agardom

Agardom, un service d'accompagnement favorisant le maintien à domicile, mais pas seulement !

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier, pour votre confiance, et le soutien apporté au quotidien à notre équipe dans cette période compliquée pour la structure et nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour 2021 !

Aujourd'hui, nous intervenons dans le cadre :

- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap,
- des personnes en activité recherchant des possibilités de ménage « à la carte » (avec possibilité d'un crédit d'impôt)
- ainsi que pour la petite enfance.

C'est ainsi que nos 250 intervenants réalisent tous les jours de l'aide à la personne, aide à la toilette, à l'habillage, préparation de repas, lever, coucher, mais aussi de l'entretien du logement ou du linge, ainsi que de l'accompagnement aux courses ou également des interventions facilitant la garde d'enfants.

Aujourd'hui, l'Agardom, est reconnu pour son travail avec un agrément qualité et, une certification Handéo pour l'accompagnement des personnes en situation de Handicap.

Vous avez un besoin ? Il existe des financements, une visite au domicile peut être réalisée pour l'étude de votre situation. Pour nous contacter au 05 55 83 35 00 ou à agardom@agardom.fr.

A la recherche d'un travail ou d'un complément de salaire ? dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr

Prenons Date

A ce jour, aucune date ne peut vous être communiquée. Nous savons seulement que les élections Départementales et Régionales qui auront lieu le même jour seront décalées du mois de mars au mois de juin.

Nuisances et respect d'autrui

Quelle que soit la nature des nuisances, (sonores, visuelles ou olfactives) elles sont considérées comme un trouble anormal du voisinage, à partir du moment où elles sont nuisibles et perturbent le bien-être de chacun (Art R1334, R1336 et R1422 du code de la santé publique ainsi que l'article L1312 du code de l'environnement).

Il appartient donc à tout un chacun de respecter la vie d'autrui. La première solution consistant d'abord à établir un dialogue avec ses proches, et rechercher des solutions.

C'est ainsi qu'il en va de la quiétude de nos villages.

Grippe Aviaire Communiqué de la Préfecture

Je vous informe de la sortie de l'instruction technique 2020-729 du 24/11/2020 relative au niveau de risque épizootique en raison de l'infection de l'avifaune. Vous pouvez être concernés par certaines mesures mises en place, notamment en ce qui concerne l'organisation des rassemblements d'oiseaux sur les marchés. Les rassemblements d'oiseaux (concours, expositions...) sont de manières générales interdits mais des dérogations sont possibles sous conditions :

les oiseaux participant au rassemblement sont détenus par l'exposant en claustration ou en volière depuis au moins 21 jours ou depuis leur naissance

* ne pas avoir participé à aucun autre rassemblement au cours de cette même période.

* les exposants doivent assurer la traçabilité des oiseaux lorsqu'ils changent de propriétaire

* pour les marchés pas plus de 5 exposants avec une séparation physique ou une distance de 100 mètres entre les exposants, non déchargement des animaux dans la mesure du possible, le nombre de volailles doit être limité pour éviter tous retours pas de présentation de palmipèdes. Certains marchés parviennent à organiser la collecte des volailles en fin d'exposition pour un abattage rapide. Un exposant seul n'est pas considéré comme un rassemblement.

De plus, je vous rappelle les modalités de recensement des volailles (voir arrêté du 24 février 2006 ci-joint. Les détenteurs de volailles doivent effectuer une déclaration auprès de la mairie à l'aide du CERFA N° 15472*02. La mairie doit tenir à jour un tableau sur le modèle de l'annexe II des déclarations qu'elle reçoit.

ENTENTE SPORTIVE PEYRABOUT LA SAUNIÈRE



2020, L'année COVID 2019. L'Entente Sportive Peyrabout La Saunière s'inscrit toujours dans le projet qui l'a vu renaître en 2019 pour sa première saison. Le bilan 2019 reste déjà très satisfaisant même s'il a lui aussi été heurté par cette pathologie qui neutralise vie sociale, santé, économie et passions...

Nous avons réalisé une saison 2019 correcte. Sans finir le championnat l'ESPS s'est classée 4^{ème} de sa poule. Il est vrai que le championnat 2019 a pris fin d'une manière inédite alors que l'équipe était dans une dynamique de conquête ; mais pas de nostalgie.

Pour 2020, nous avons conservé la même envie et continuons à produire du bon jeu. Nous avons eu le bonheur d'accueillir pour cette saison de nouveaux joueurs : Quentin, Manu, Thibault, Greg, Fafa, et surtout Hugo enfant du pays....

L'arrivée de ce dernier est particulièrement remarquée. C'est le premier « jeune » du pays à nous rejoindre et nous espérons qu'il y en aura d'autres. Grâce à ce sang neuf, l'équipe reste compétitive et garde un goût très prononcé pour les victoires. A signaler la belle performance obtenue contre PARSAC (équipe de catégorie supérieure) en Coupe de la Creuse. Ce match âprement disputé constitue une référence en termes d'engagement, de combativité et de confiance. L'équipe qui a pris conscience de sa qualité athlétique et de la force du groupe. Nos résultats séduisent et nous faisons une entame de championnat plus qu'honorable.

2020, année du défi sanitaire.

Fort de l'expérience de l'année dernière, nous avons tout mis en place pour réussir 2020. Tout d'abord, par l'organisation des quelques manifestations en janvier et février (Concours de Belote 25/01/2020, Bal masqué 29/02/2020). D'autres manifestations étaient inscrites à l'agenda mais comme sur le plan sportif, l'activité d'animation sociale et culturelle a également été stoppée net par la COVID-19.

Nous déplorons comme tous le contexte sanitaire qui ne nous a hélas pas permis de maintenir toutes nos manifestations. Ces moments, vous le savez sont le moyen de nous retrouver hors le sport pour partager des tranches de vie. Par-delà le partage et l'animation du territoire, ces manifestations sont un des moyens qui financent le club. Nous comptons beaucoup sur ces apports, pour pérenniser économiquement la structure. Nous profitons de l'occasion pour remercier nos quelques sponsors :



Le restaurant La Pataterie de Guéret OTT Creuse Ambulances
Mairie de Peyrabout / Mairie de La Saunière



Sport 2000

Nous suivons assidûment les préconisations de l'autorité de tutelle et espérons pouvoir reprendre très vite nos activités culturelles et sportives pour à nouveau vous accueillir quand ce bouclier sanitaire sera levé.

L'année 2020 s'achève avec une incertitude. A quand la reprise du sport collectif ? A quand ces vibrants rendez-vous du dimanche où tout de jaune et noir vêtus, nous courrons, transpirons et exultons de joie après tant d'efforts. Le plaisir du sport, même par procuration tel que certains supporters nous le disent en bordure de stade. La passion du foot tout bonnement.

Si on s'en réfère à la méthode employée l'année dernière par le District de football de la Creuse, le Club pourrait se voir admis en division supérieure.

2020 serait donc l'année de la Montée en D3. Pour l'heure, sans capacité à nous projeter à la fin de la saison nous vous invitons à savourer comme nous, le fait que l'ESPS est bel et bien, **championne d'automne** dans sa poule.

Ce palmarès vient du fait que l'équipe n'a perdu aucune de ses confrontations. Dirigeants et joueurs ont l'ambition de maintenir leurs efforts, pour atteindre l'objectif de la montée. Ce rêve est accessible, si toutes et tous continuons à défendre nos couleurs dans le respect et la bonne humeur toujours.

La Division 3 exigera un effectif plus conséquent et des moyens supplémentaires. C'est pourquoi, nous profitons de l'occasion pour lancer un appel à tous les footeux de nos contrées Peyrabout et La Saunière à nous rejoindre pour vivre ensemble notre passion, partager nos rêves, et faire vivre notre territoire.

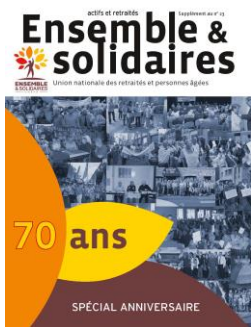
2020 année du défi en préambule et ici, alors que le crépuscule arrive et que l'aurore émerge avec 2021 ; nous vous invitons à partager notre enthousiasme.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une année 2021 de sérénité et de liberté retrouvée.

Bonne et heureuse année 2021 et Prenez bons soins de vous.

Christian Diabone

UNRPA SECTION LEPINAS-PEYRABOUT



Pour l'année 2020, notre association comptait 64 adhérents au 1^{er} mars. Je tiens à les remercier tous pour leur fidélité.

En raison de la crise sanitaire (Covid 19) depuis le 17 mars, date du premier confinement, toutes les activités ont été stoppées. Le repas du 29 mars tant attendu par beaucoup d'entre nous, a été annulé, ainsi que les voyages de Cahors, de Brive, la chorale et le repas de fin d'année.

Nous souhaitons tous repartir au printemps prochain avec la même dynamique et toujours dans une grande convivialité.

Nous vivons une épreuve difficile, soyons prudents et gardons tous moral et courage.

Au nom de tout le bureau et en mon nom personnel je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2021

La présidente Yvette Suchaud

ASSOCIATION « PEYRABOUT EN FÊTE »



Le Comité des Fêtes (PEF23), qui a pour but d'animer notre belle commune en organisant diverses manifestations a connu une année 2020 bien triste.

En effet, suite aux différentes mesures sanitaires mises en place par l'Etat, nous avons été contraints d'annuler toutes nos manifestations afin de ne pas propager davantage l'épidémie de COVID19 et de protéger la santé du public et de nos bénévoles.

Un nouveau bureau s'est formé suite à notre Assemblée Générale que nous avons organisé en extérieur, tout en respectant les règles sanitaires. La liste des membres vous sera communiquée très prochainement.

Toujours très motivé, le Comité des Fêtes et ses membres organiseront de nouvelles manifestations dès que possible.

En constante recherche de bénévoles, nous vous invitons à participer activement à l'animation de notre association 😊.

Même si cette année n'a pas été simple, nous serons ravis de vite pouvoir vous retrouver lors de nos prochaines manifestations : vide grenier, repas, belote, pétanque ...

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, malgré ce contexte si particulier.

Thomas Giraud

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



- Renouvellement du bureau :
- Suite à la crise sanitaire, les assemblées générales n'ayant pu avoir lieu, la composition est identique à celle de la saison 2019/2020
- Président : Daniel Roumilhac
- Secrétaire : Claude Giraud
- Trésorier : Christophe Auclair
- Membres : Didier Babay, José Ferrera

Les deux concours de pétanque programmés durant l'été 2020, ont malheureusement dû être annulés suite aux problèmes sanitaires.

Bilan saison 2019/2020 :

- Lâchers de faisans : trois fois quinze.
- Prélèvement de 17 sangliers, dont un beau spécimen de 115 kgs.
- Quota de 25 chevreuils réalisé.
- Saison 2020/2021 :
- Malgré notre faible attribution financière, il avait été prévu 4 lâchers de 12 faisans.

Les trois premiers ont pu être réalisés, cependant, étant donné la conjoncture, (le commerce d'animaux étant interdit) le dernier lâcher n'a pu être effectué, en remplacement un lâcher de 25 perdreaux a eu lieu pour le 1er week-end de Décembre.

- Très perturbé par les événements sanitaires, il a été décidé d'interrompre les battues durant deux week-ends, celles-ci ont repris suite à un accord préfectoral sous forme de battues administratives visant à réguler les espèces dites "susceptibles d'occasionner des dégâts".

- Malheureusement, les chasseurs adeptes de la "mordorée" ont été privés de leur plaisir favori durant plus d'un mois, ainsi que les tireurs de palombes qui ont dû suspendre leur activité en pleine migration. Ces activités ont pu reprendre depuis le 28 novembre en respectant évidemment toutes les mesures de sécurité liées à la Covid 19.

- En attendant des jours meilleurs, prenons soin de nous et...des autres.

- Les membres du Conseil d'Administration et moi-même, vous présentent pour vous et vos familles une très bonne année 2021.

Daniel Roumilhac

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



L'année 2020 et son cortège de problèmes touche à sa fin.

L'AICA la source de la Gartempe n'a pas échappé à tous ces tracasseries, comme l'ensemble des associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou sociétales.

Le premier confinement a fermé la chasse. Impossible de réunir le conseil d'administration et l'assemblée générale avant fin juin. La réglementation n'a donc pas été respectée. Impossible ensuite d'organiser des animations

susceptibles de renflouer les caisses, concours de pétanque et autres ont dû être annulés.

Une réunion s'est déroulée à la salle polyvalente de Peyrabout. Elle a permis de distribuer le matériel et les documents nécessaires à l'ouverture, à présenter le bilan financier de l'année écoulée, à conforter le règlement intérieur et de chasse (règlement inchangé du fait de la non tenue de l'assemblée générale). Elle a aussi permis de présenter la chasse en présence de la COVID 19. Le président a conseillé, entre autres, la fermeture des cabanes de chasse et un grand respect des consignes sanitaires. L'AICA a offert à chaque ACCA un bidon de gel hydroalcoolique ainsi qu'une boîte de gants jetables.

Une deuxième réunion a rassemblé les responsables de battues, également à Peyrabout. Elle était destinée à rappeler les consignes de sécurité, les consignes sanitaires afin de préparer au mieux la saison 2020/2021.

Si la saison a bien commencé, elle a vite été interrompue par le deuxième confinement. La préfecture a rapidement publié, sur avis de la commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, un arrêté autorisant la reprise de la chasse au grand gibier et aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Après consultation des présidents des sept ACCA et vu le contexte sanitaire très compliqué, le confinement, le contexte économique délicat des artisans et commerçants et la non approbation de scinder la chasse en deux (d'un côté la chasse de régulation dite administrative et de l'autre la chasse « loisir »), le bureau de l'AICA a décidé de fermer la



chasse pour deux week-ends (7 et 8, 14 et 15 novembre). Il eut été judicieux d'attendre l'ouverture des petits commerces pour ouvrir à nouveau mais les dégâts de sangliers dans certaines communes, la pression des agriculteurs et de certains chasseurs nous ont contraints à autoriser les battues à compter du 21 novembre.

Le 2 décembre un nouvel arrêté préfectoral a été publié autorisant aussi la chasse « loisir » dans le cadre d'un protocole strict et contraignant.

La fin du confinement amènera certainement d'autres publications et peut-être d'autres tracasseries.

2020 est fini et c'est tant mieux. Vive 2021.

Que cette année vous apporte à tous bonheur, santé et beaucoup d'espoir.

Jean-Luc Giraud

Président AICA la source de la Gartempe

Un BRIN D'HISTOIRE SUR NOTRE COMMUNE

La sortie des Fées



« Entre Peyrabout et Lépinas, une hauteur (dite le signal de Peyrabout), était surnommée Le PEU des FADES (montagne de Fées).

Les Fées vivaient recluses dans des grottes situées sous les rochers qui jonchaient cette montagne. Chaque rocher était la représentation de l'une

d'elles. Elles ne pouvaient en sortir que la dernière année de chaque siècle, pendant la nuit de Noël ; de minuit à 2 heures du matin.

Les rochers s'entrouvraient et les Fées goûtaient à nouveau à leur courte liberté pour faire des rondes. Toute personne qui se risquait à participer à ces danses s'exposait à de grands malheurs, sauf si elle avait cueilli des plantes magiques la nuit de la SAINT JEAN. Les Fées étaient alors flattées ; et elles la comblaient de quelques faveurs et de cadeaux.

Au cours de leur sortie de la dernière année du XIX siècle, dit-on, elles constatèrent avec mécontentement que de nombreux rochers de leur montagne, avaient été détruits pour servir aux hommes...

Une ancienne habitante de Peyrabout s'inquiétait :

« Que feront les Fades, quant à leur prochaine sortie, elles ne trouveront plus leurs pierres ? Je ne serai pas là, je ne pâtirai pas de leur colère ; mes petits-enfants, j'ai bien peur qu'ils n'aient à en souffrir ».

Des Fées qui ont peu à peu disparues.

En Creuse comme ailleurs, les saints remplacèrent peu à peu dans les croyances les esprits sauvages. Une rumeur se développa, que les Fées étaient malfaisantes et progressivement, la population les délaissa si bien qu'elles disparurent. A moins qu'elles se cachent, quelque part encore en attendant que l'on croit à nouveau en elles.

Ou bien sont-elles seulement bien cachées sous les mousses et la roche..... »

DES PIERRES ET DES PIERRES

« Beaucoup de ces pierres remarquables ont disparues dans les années 30, débitées par les carriers Italiens venus exploiter le granit de la Creuse pour le pavement des grandes villes ; imaginer le rôle qu'a pu jouer la **Pierre** qui a donné son nom au bourg de **Peyrabout (pierre**



debout) grâce à l'existence d'un rocher qui dominait le village.

Au milieu du bourg, en fait au milieu de **Peyrabout**, se trouve un rocher très élevé, au sommet duquel est un bloc volumineux compris dans l'écartement des deux autres, semblant suspendu dans les airs. Au bas de ce rocher est une excavation,

appelée **Grotte des fées**.

Aujourd'hui le tertre, bien au centre du village, qui supportait la **Pierre** ne conserve plus que les fondations et des restes de pierres chavirées, mangées par les bouleaux et la broussaille.

L'excavation creusée dans le rocher en arrière de la butte la **Grotte des fées** sert de cave à la ferme voisin. On retrouve ici l'association constante dans toute la région, entre la **Pierre** singulière, la **Grotte des fées**.

La **Pierre** dite, en sa dernière période, Pierre de chez Grenier, du nom des propriétaires du terrain, fut vendue comme tant d'autres à un entrepreneur pour être débitées par les carriers Italiens. La **Pierre** n'est plus là, mais elle est encore debout dans les mémoires de par le nom de **Peyrabout**.

La **Pierre** élément naturel central, apparaît comme le repoussoir de tout ; comme si la **Pierre Debout**, avait protégé du fond des temps le village de toute domination. »

La Bonne Cuisine Creusoise

DOIGTS DE FEES -BISCUITS AUX AMANDES

« Autrefois, on avait coutume pour amadouer les fées, qui étaient parfois ogresses et qui dévoraient les enfants, de leur offrir des délicieux biscuits et gâteaux. Les villageois déposaient ces offrandes gourmandes auprès des arbres et des grottes où, disait-on aux enfants, elles aiment séjourner. Les doigts de fées sont un lointain et délicieux souvenir de cette époque féerique.

Ingrédients : 150 g farine, 125g beurre, 50 g amande en poudre, 1 pincée de sel, 75 g de sucre glacé, 1 blanc d'œuf, 3 pointes de couteaux de zeste d'orange, 2 c à soupe de fleur d'oranger.

Instructions : **1** Mettre la farine sur un plan de travail. **2** Creusez un puits et répartissez la poudre d'amande, et le zeste d'orange râpé. **3** Déposez le beurre et le sucre glacé dans le puits et travaillez-les du bout des doigts jusqu'à obtenir une crème onctueuse. **4** Ramenez peu à peu la farine au centre et frottez ce mélange. **5** Ajoutez le blanc d'œuf et l'eau de fleur d'oranger. **6** Pétrissez pour obtenir une pâte lisse. **7** Laissez la reposer au frais 30 minutes. **8** Sur le plan de travail légèrement fariné, roulez la pâte entre vos mains pour former des petits paquets de pâte en forme de doigts. **9** Disposez ces doigts de fées sur une plaque et les faire cuire 15 minutes à 160°, jusqu'à ce que les doigts de fées soient dorés. **10** Saupoudrez- les alors de sucre glacé. »

Faut-il dire adieu à la Creuse qui s'en va ?

Tel était le titre d'un article de Gilbert COUDERT publié en son temps dans le bulletin n° 27 des Amis de la creuse (avant qu'il devienne L'Ami Creusois). Cette question est d'autant plus d'actualité que si Gilbert Coudert revenait à PEYRABOUT aujourd'hui il ne retrouverait pas le bar 'GUERY-BREDIER' disparu depuis. Aujourd'hui plus aucun commerce n'existe dans la commune de PEYRABOUT.

C'est J.C. Estaque qui, en 1977 dessina Peyrabout* pour une carte postale éditée par les Presses du Massif Central à Guéret, aujourd'hui disparues.

En reprenant cette illustration 27 ans après, peut-on donner vie à cette image immobile, retrouver le fil romanesque et sentimental qui la reliait à l'actualité de cette commune à l'aube du XXI^e siècle.

Estaque, le talentueux Estaque, nous montre un habitat fait de pierres de granit flanqué de clapiers, d'apentis adossés aux maisons que traverse une route bordée d'un de ces célèbres murs de pierres sèches si caractéristiques du canton sud de Guéret et qui en faisaient un paysage si particulier au charme étrange et mystérieux.

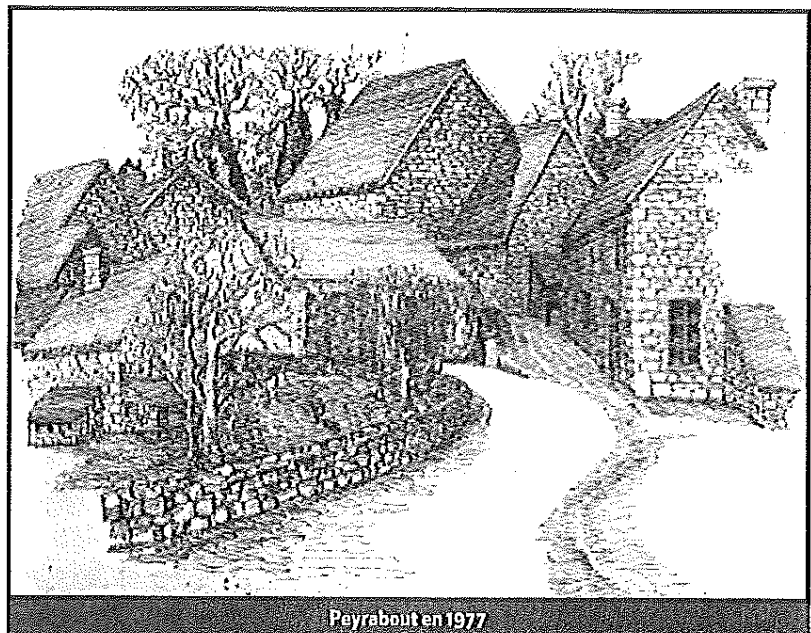
Peyrabout s'est urbanisé, entraîné par cet accélérateur inexorable qu'est la mode du changement qui a beaucoup contribué à uniformiser par le progrès chaque commune et chaque village en y installant un confort bien nécessaire, bien utile, mais parfois sans souci de préserver l'originalité, en faisant naître des bourgs propres, trop fardés, d'une lassante uniformité.

Ce n'est pas exact pour Peyrabout, trop haut perché sur près de 700 mètres de dénivelé, où la neige tombe souvent et où sévissent des hivers froids. Il s'est souvenu que sa cure était sous le patronage de Sainte-Madeleine et a baptisé ainsi sa rue principale.

Au n°1 de ladite rue est le bar-brasserie Guéry-Bredier tenu par

Yvette et Gaston où se réunissent, par grands éclats de voix, autour du verre de l'amitié non feinte de vrais creusois jeunes et vieux qui, dans leurs vies et comportements ont su

Ce récit de notre fidèle rédacteur, écrivain-poète à ses heures G.J. Coudert sur Peyrabout, est également d'actualité pour beaucoup de nos bourgs et villages creusois. Le pro-



Peyrabout en 1977

allier la modernité et la tradition. Rien n'est plus agréable à l'œil d'ailleurs, que de voir transformer un bâtiment en instance de ruines en une agréable demeure de pierres de granit sous l'impulsion du maître d'œuvre, une jeune femme creusoise au goût sûr et d'une élégante simplicité.

Tout cela est bien revigorant. On respire mieux sur les hauteurs de Peyrabout, là où l'esprit de la Creuse se maintient et demeure.

Gilbert-Joseph COUDERT

grès, le modernisme, détruisent-ils le traditionnel creusois, voire le patrimoine creusois ? Besoin, nécessité de l'un et savoir préserver l'autre, comment concilier les deux ? Essayons d'y parvenir pour conserver notre patrimoine creusois garant du pittoresque de notre département qu'il nous faudrait savoir exploiter en tant que richesse touristique.

** Peyrabout est une petite bourgade creusoise de 160 habitants, située à moins de 10 kilomètres au sud de Guéret.*

MEILLEURS



INFOS PRATIQUES

Mairie : ouverture le mardi de 14h à 18h.
le jeudi de 14h à 18h.
En dehors de ces horaires un répondeur est à
votre disposition : 05.55.81.10.60.

Adresse mail : mairie.peyrabout@wanadoo.fr.

Le Maire : permanence, le mardi de 16h00 à 18h.
Pour le joindre à son domicile, composez le
05.55.80.07.16.
En son absence un répondeur est à votre
disposition.

Les Adjoints : Didier ROGER : 05 87 56 11 30
Monique RAPISSAT : 05 55 80 03 45

DECHETERIE GUERET : Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à
18h30. Pour tous renseignements, téléphoner au
05.55.52.96.16.

DECHETERIE SARDENT : Horaires d'ouverture :
tous les jours de la semaine de 9h à 12h ; fermée
le lundi, le jeudi et le dimanche.

SIAEP – EN CAS D'URGENCE

A partir du 1^{er} janvier 2021 la société EBL
Centre n'assurera plus la maintenance des
ouvrages du SIAEP. Elle sera remplacée par
la SAUR. Le syndicat vous communiquera
prochainement les nouvelles coordonnées.

SAMU : 15
Sapeurs-Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Gendarmerie d'Ahun : 05.55.62.40.05
ERDF : 0.810.333.323
Trésorerie Guéret : 05 55 52 42 72
Hôpital de Guéret : 05.55.51.70.00

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Gratuite pour les associations de la commune,
- 50 € pour les habitants de la commune,
- 120 € pour les personnes extérieures à la commune.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Collecte des déchets recyclables : les lundis, tous
les quinze jours.

Collecte des ordures ménagères : les mercredis
tous les quinze jours.

Le nouveau calendrier est annexé dans ce bulletin
municipal.

TRANSPORTS (circuit départemental)

Car pour Guéret, chaque mercredi à 13h30, retour
vers 17h.

Chaque samedi à 9h – retour à 12h.

TAD Agglomération Grand Guéret

Espace mobilité au 05.55.51.91.9

Site internet : www.grandgueretmobilite.fr

BIBLIOTHEQUE Multimédia du Grand Guéret

8, Avenue Fayolle 23000 Guéret

05.87.63.00.08

www.bm-grandgueret.fr

LA QUINCAILLERIE NUMERIQUE

22, Av Charles De Gaulle

05.55.41.45.13

contact@laquincaillerie.tl

Directeur de la publication : Jean Paul Brignoli
Mise en page, impression : mairie de Peyrabout
IPNS